

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 16 décembre 2025

Convocation du 9 décembre 2025

N° 2025_12_006

Objet : Administration Générale - Convention de partenariat financier dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) 2025-2028

Le 16 décembre 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à PRADONS, salle communale sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, Carole VANESSE, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE

Absents : Maryse RABIER,

Pouvoirs : Thierry BESANCENOT à Antoine ALBERTI, Vincent CERVINO à Sylvie EBERLAND, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT, Patrick MEYCELLE à Nadège ISSARTEL, Marianne PAILLERON à Hervé OZIL, Françoise PLANTEVIN à Anne-Marie POUZACHE, René UGHETTO à Richard ALZAS,

Secrétaire de Séance : Yves RIEU

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 30

Nombre de pouvoirs : 8 - nombre de suffrages exprimés : 34

Vote contre : 2 pour : 32 abstention : 4

Le Contrat Local de Santé CLS est un dispositif porté conjointement par l'ARS et 5 collectivités locales (Bassin d'Aubenas, Berg et Coiron, Val de Ligne, Sources et Volcans, Gorges de l'Ardèche) qui vise à construire un parcours de santé adapté aux besoins des habitants.

Par délibération N°2025_04_004 du 15 avril 2025, le Conseil communautaire a décidé d'autoriser la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche à s'engager dans la démarche de construction d'un CLS en partenariat avec les communautés de communes du Bassin d'Aubenas, de Sources et Volcans, de Berg & Coiron, et de Val de Ligne, et d'autoriser la recherche d'un coordinateur du CLS mutualisé à l'échelle des 5 EPCI.

L'élaboration du CLS implique un travail de rédaction, de coordination et d'animation à l'échelle des 5 EPCI associés. Pour piloter ce travail, un poste de coordinateur CLS a été créé par la communauté de communes du Bassin d'Aubenas et mutualisé entre les EPCI. Ce poste est financé à hauteur de 50% par l'ARS.

La convention prévoit de répartir le reste à charge entre les EPCI au prorata des populations, soit 19,23% pour la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire

A 32 voix pour, 2 voix contre (Françoise Plantevin - Nicole Arrighi) et 4 abstentions (Max Divol – Gérard Marron – Marianne Pailleron – Anne-Marie Pouzache)

Autorise le président à signer la convention de partenariat financier pour le CLS 2025-2028.

Le Président
Luc PICHON



Le Secrétaire de séance
Yves RIEU